

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

COMMUNE DE
VIVIERS DU LAC

Nombre de Conseillers	
En exercice	17
Présents	12
Absents	5
Pouvoirs	3
Votants	15
Pour	15
Contre	-
Abstentions	-
Exclus	-

Date de convocation :
2 avril 2024

Date d'affichage :
2 avril 2024

Délibération D2024_028
Travaux d'égagement
montée de Terre nue,
autorisation donnée au
maire d'engager la
dépense.

Le secrétaire de
séance,



M. ANDREYS

Le Maire,


Robert AGUETTAZ

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024

Berger
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE ID : 073-217303288-20240408-D2024_028-DE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 8 avril 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Robert AGUETTAZ.

Étaient présents : M. AGUETTAZ Robert, M. ANDREYS Stéphane, M. CHEVALLIER Christophe, Mme GINET Jane, M. GRENARD Michel, Mme LAPLANCHE Delphine, Mme MARTINEZ Nathalie, Mme MERLIER Séverine, Mme MONANGE Myriam, M. ROBERT Alain, Mme SCAPOLAN Martine, Mme THUILLIER Marlène,.

Pouvoir(s) : Mme ANDUGAR donne pouvoir à Mme GINET
M. BELOT donne pouvoir à M. CHEVALLIER
Mme SPIRITO donne pouvoir à Mme MONANGE

Absent(s) : Christian PLUCHE, Bernard CARON

Secrétaire de séance : M. Stéphane ANDREYS a été désigné secrétaire de séance.

.....

Monsieur l'adjoint au Maire, délégué aux travaux, informe l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à l'égagement d'arbres le long de la voirie dite « Montée de Terre Nue ».

Le chantier sera réalisé de nuit, à l'automne 2024.

L'offre retenue est celle faite par l'entreprise L'AGENAIS au prix de 29.150,00 € H.T.

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de signer le devis n° D2403-088 de l'entreprise L'AGENAIS et d'engager les travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer le devis n° D2403-088 pour l'égagement d'arbres le long de la voirie dite Montée de Terre Nue (parcelles n° B1650/1652/1651 et 856), d'un montant de 29.150,00 € H.T.